

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DICOM 16 Convention de transaction avec VIDELIO EVENTS.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de la passation d'une convention de transaction avec VIDELIO EVENTS ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique LEVIEUX, au nom de la 1ère commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'une convention de transaction avec VIDELIO EVENTS.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de transaction avec VIDELIO EVENTS, jointe en annexe.

Article 3 : La Maire est autorisée à signer ladite convention de transaction.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO